

Toulouse, le 11 avril 2025

**Arrêté n° A48-2025**

**portant délégation de signature à Monsieur Jacques POINSOT**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article 1** : délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques POINSOT, Responsable du Pôle Expertise Eau Potable, Service Gestion Durable des Milieux, Expertise et Energie de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (à l'exclusion des délégués de Réseau31),

Activité

- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les comptes rendus de réunion et de visite de chantier,
- les ordres de service sans incidence financière,
- les inventaires et constats,
- les documents relatifs à la réalisation d'opérations et de prestations notamment liés à leur réception et vérification,
- les télé-déclarations et les formulaires en ligne,
- les avis et visas sur les documents techniques,

Financier

- les états d'acompte avant mandatement (quels que soient les montants) à l'exception des Décomptes Généraux Définitifs,
- les certificats administratifs relatifs à des recettes ou dépenses,
- les bons de commande inférieurs à 5 000 € HT ;

Ressources humaines

- les états de remboursement de frais et indemnités des agents placés sous son autorité,
- la gestion du temps de travail (heures supplémentaires, autorisations d'absence, congés ...) des agents placés sous son autorité ;

**Article 2** : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31

**Sébastien VINCINI**

Président

